

Comité de direction

p.a. Administration communale

Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42
e-mail : greffe@bavois.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 19 mars 2020

Préavis no 23/20 : Convention pour la location des locaux scolaires

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Dispositions légales

Selon l'article 2, alinéas 11 et 14, des statuts de l'ASIOR, le Comité de direction fixe les modalités de location et d'usage des locaux et installations scolaires ainsi que les conventions d'utilisation y relatives et, selon l'article 14, alinéa 14 de ces mêmes statuts, le Conseil intercommunal adopte le mode de calcul des coûts de loyer des bâtiments.

2. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil intercommunal d'approuver la convention ci-jointe fixant la répartition des frais entre l'ASIOR, le Canton et les communes, les indemnités versées par l'ASIOR aux communes pour l'utilisation des locaux scolaires ainsi que les conditions de résiliation de location des dits bâtiments.

A la suite du retrait du précédent préavis lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, la convention a été revue et corrigée. Un examen minutieux des frais occasionnés pour chaque commune a été fait, ces dernières nous ayant fait parvenir les dépenses et décomptes finaux engendrés par leurs salles de classes et de gymnastique. Les principales modifications concernent le mode de calcul ainsi que les montants forfaitaires de location des locaux.

3. Conclusions

En conclusion, le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis no 22/20 concernant la convention ASIOR – communes ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. d'approuver la convention ASIOR – communes relative à la location par l'ASIOR de locaux scolaires.
2. de décharger la commission ad hoc de son mandat.

Au nom du Comité de direction

La Présidente



Valérie Cottens

La Secrétaire



Carole Pose

Annexe : Convention

Délégués du Comité de direction : Mme Valérie Cottens et M. Gérard Conod